



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

---

### Réunions des 20 et 24 Février 2020

*Présents : MM. GOURMAND, D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.*

*Réunion téléphonique : M. DUCHER.*

*Assiste : Mme VALDES*

## 1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

---

### 1.1. Confirmations de niveau de classement

#### **Yssingaux : Stade de Choumouroux – NNI. 432680202**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 S jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE et des documents transmis :

Demande de classement du 14/01/2020

Plans des vestiaires et du terrain.

Rapports de visite effectué par MM. DUCHER et CHAMALY du 14/01/2020.

AOP du 14/01/2020.

Tests in situ du 29/10/2019.

**La Commission propose le classement de l'installation en niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### **LYON : Plaine de Jeux de Gerland – NNI. 693870105**

Cette installation est classée en niveau 5 SY jusqu'au 01/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

Demande de classement du 24/02/2020.

Tests in situ du 31/10/2018.

Rapports de visite effectué par M. BOURGOGNON du 25/02/2020.

**La Commission propose le classement de l'installation en niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### **COUCOURON : Stade Municipal – NNI. 070710101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 02/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE et des documents transmis :

Demande de classement du 16/09/2019.

Tests in situ du 29/10/2019.

**La Commission propose le classement de l'installation en niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**COLTINES : Stade PAGES Jean – NNI. 150530101.**

Cette installation était classée niveau 5 gazon jusqu'au 09/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 10/02/2020.

Demande de classement de M. LOUBEYRE du 06/11/2019.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité des bancs de touche (2.50 m minimum). Un délai au 30 Août 2020 vous est accordé. Passé ce délai l'installation sera déclassée en niveau 6.

*Titre 6 – Circulaire 19*

*A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).*

*Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.*

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 17/02/2030 (sous réserve que les travaux soient exécutés).**

**ST LAURENT DE CHAMOUSSET : Stade de La Batie – NNI. 692200101.**

Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 31/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Rapport de visite et demande de classement de M. BOURGOGNON.

Plans.

AOP du 04/01/2008.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité des buts rabattables de Foot A8 qui entrent dans la zone des 2.50 m de dégagement (voir règlements des terrains de la FFF). Pour cela il suffit de rétrécir l'aire de jeu à 60 m, voir moins si nécessaire, au lieu de 61 m actuellement.

Un délai au 28 Février 2020 vous est accordé

Passé ce délai l'installation sera interdite de toute compétition.

Une visite de la CRTIS sera effectuée à partir du 1er Mars 2020.

Pour la mise aux normes des mains courantes et de la hauteur des buts, un délai au 30 Août 2020 vous est accordé.

**Au regard des éléments transmis, et sous réserve des prescriptions précédentes, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 17/02/2030.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 60.**

**1.2. Classement des installations Futsal****LIMONEST : Gymnase des Sports – NNI. 691169901**

Cette installation existante était classée niveau Futsal 4 sans visite jusqu'au 11/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau 4 en 3 Futsal et des documents transmis.

Plans des vestiaires.

AOP du 13 Juillet 2017.

PV CDS du 13 Juillet 2017.

Rapport de visite et demande de classement de M. BOURGOGNON du 14 Février 2020.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de ce Gymnase en niveau Futsal 3 Jusqu'au 17/02/2030.**

#### **1.4. Demande d'avis préalable**

##### **LA MURETTE : Stade Louis Jallud - NNI. 382700101**

Cette installation est classée niveau 5 SYE jusqu'au 28/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de revêtement et des documents transmis.

Plans.

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105 m X 68 m.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Elle constate que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement sous réserve que les buts rabattables de Foot A8 n'entrent pas dans la zone des 2.50 m de dégagement.

Le traçage de football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau 5SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

### **3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

---

#### **3.1 Confirmation de niveau de classement**

##### **ROANNE : Stade Henry Mallevall – NNI. 421870101**

L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 14/02/2020.

Eclairement moyen horizontal : 334 lux.

Facteur d'uniformité : 0.73.

Rapport Emini/Emaxi : 0.55.

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

##### **ROANNE : Stade Henry Mallevall – NNI. 421870103**

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 11 Mars 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. GRANJON du 18 Février 2020.

Eclairement moyen : 142 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.81

Emini/Emaxi : 0.48

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 20 Février 2021.**

**BOURG ARGENTAL : Stade Despinasse – NNI. 420230101**

L'éclairage de cette installation était classé Efoot à 11 jusqu'au 05/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Efoot à 11 et des documents transmis.

Demande de classement de M. TRICAUD du 10/02/2020.

Eclairage moyen : 128 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.44

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau EFoot à 11 jusqu'au 24 Février 2022.**

**3.2. Demande d'avis préalable****BELLERIVE SUR ALLIER : Complexe Sportif de la Boucle des Isles – NNI. 030230102**

Niveau : E4

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

**Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**VOLVIC : Stade Michel Champleboux – NNI. 634700101**

Niveau : E4

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

**Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**CLERMONT FERRAND : Camille Leclanché – NNI. : 631130601**

Niveau : EFoot à 11

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

**Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.**

**ORCINES : Municipal – NNI. 632630101**

Niveau : E5

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

**Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.**

**LYON : Stade Marc Vivien Foé – NNI. 693830101**

Niveau : E5

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

**Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.**

**4. AFFAIRES DIVERSES**

---

**Courriers reçus le 18 Février 2020**

District de l'Allier : Demande d'avis préalable d'éclairage du Complexe Sportif de la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier.

District du Cantal : Reçu les tests in situ du stade de Besserette à Saint Four.

District de Lyon et du Rhône : Demande de classement fédéral du stade Coucy à Amplepuis.

**Courriers reçus le 19 Février 2020**

District de Haute-Savoie Pays de Gex : Demande de classement fédéral du stade Julien Gaudin à Douvaine.

District du Cantal : Demande de classement fédéral du stade Georges Perrot à Pierrefort.

**Courriers reçus le 20 Février 2020**

Puy-de-Dôme :

Reçu le dossier de classement d'éclairage du stade Michel Champleboux.

Demande d'avis préalable d'éclairage du stade Municipal à Orcines.

AS Saint Etienne : Demande de renseignement sur l'homologation du stade Taddek Laurente .

District de Lyon et du Rhône : Demande d'avis préalable d'éclairage du stade Marc Vivien Foé à Lyon.

District du Puy-de-Dôme :

Demande d'avis préalable d'éclairage du stade Camille Leclanché.

Demande d'avis préalable du stade Camille Leclanché.

**Courriers reçus le 24 Février 2020**

District de Lyon et du Rhône : Demande de confirmation d'éclairage du stade Armand Yaghlian à Saint Priest.

District de la Loire :

Demande de confirmation d'éclairage du stade Louis Despinasse à Bourg Argental.

Demande de classement fédéral du stade Municipal à Chalmazel Jeansagniere.

District du Puy-de-Dôme : Reçu le rapport de visite du stade de la Vouée à Chatel Guyon.

District de l'Isère : Reçus les tests in situ du stade de la Bièvre à la Côte St André.

**Courriers reçus le 25 Février 2020**

District de Lyon et du Rhône :

Demande de classement fédéral de la Plaine des Jeux de Gerland N°5 à Lyon.

Demande de classement fédéral du stade Municipal à Quincieux.

Demande de classement fédéral du stade Municipal à Taluyers.

Le Président,

Le Secrétaire,

Roland GOURMAND

Henri BOURGOGNON